

Les parcs et jardins, des milieux offrant le gîte et le couvert

Des grandes propriétés boisées aux alignements d'arbres, en passant par le jardin et le parc municipal, les chauves-souris affectionnent ces îlots de verdure. Ces espaces peuvent même s'avérer être des oasis si ces espèces sont prises en compte dans l'aménagement et la gestion courante.



Certains arbres offrent des gîtes occasionnels ou abritent des colonies d'espèces arboricoles. C'est aussi l'un des lieux de chasse privilégié pour beaucoup de chauves-souris, notamment en contexte urbain où ces milieux concentrent la nourriture disponible.

Quels enjeux représentent les parcs et jardins ?

Les espèces arboricoles utilisent les gîtes présents dans les arbres pour la reproduction et parfois pour l'hivernage. Ces espaces indispensables à conserver jouent donc un rôle fondamental au cours de leur cycle biologique. Ces aspects sont d'autant plus marqués en zone urbanisée où ils constituent bien souvent des zones refuges.

⊕ Éléments favorables

Les arbres sont des éléments déterminants car ils peuvent servir de gîtes (trous, fissures et écorces décollées). Leur attractivité dépendra de l'essence, de l'âge et du mode d'entretien. La structure paysagère au sens large, c'est-à-dire les essences utilisées, les milieux présents (prairies, zones humides, potager...) et les modes de gestion (bois mort au sol, ou au contraire utilisation d'intrants et de pesticides...) détermineront l'attractivité pour les chauves-souris.

Les périodes importantes pour l'entretien des arbres

Travaux impossibles

Travaux envisageables, sous réserve d'un avis d'expert.



> **Rendre attractif** son parc ou son jardin

Malgré le caractère souvent artificiel de ces lieux, on rencontre des chauves-souris dans les parcs et jardins. Elles apportent dans ces espaces de verdure une touche de nature, y jouent le rôle d'auxiliaire biologique et font partie d'un équilibre complexe dans les endroits les plus remarquables. Ainsi, en plein centre urbain ou dans un grand parc de château, elles cherchent des éléments bien particuliers : apprenons à les identifier pour mieux les accueillir.

Quelques conseils pour les propriétaires et jardiniers

1^{er} conseil

Pratiquer la gestion différenciée

Il s'agit de gérer de façon différente les espaces en fonction de l'usage. On peut ainsi **laisser la nature s'exprimer dans certains secteurs**, par exemple en laissant pousser une prairie naturelle fleurie avec fauche tardive, en implantant une haie vive ou en favorisant les micro-habitats (bois mort au sol, sur pied, ou en tas ; mares ; abris dans les murets...).

2^e conseil

Utiliser le moins de biocides possibles voire les proscrire (herbicides, insecticides, autres produits chimiques...)

Par leur impact sur les proies et la pollution qu'ils induisent, leurs effets sont très néfastes sur l'ensemble des êtres vivants et des équilibres naturels.

3^e conseil

Utiliser des essences locales et rustiques

Favoriser les arbres de haut jet, les arbres fruitiers et les arbustes, éviter les résineux et proscrire les espèces exotiques surtout si elles sont invasives.



Gestion différenciée d'une prairie dans un parc angevin



Modèle de gîte artificiel arboricole

4^e conseil

Ne pas changer radicalement la gestion du patrimoine arboré

Identifier et maintenir les arbres creux et à trous, éléments clés pour ces espèces (voir page suivante). Planifier les travaux afin d'éviter la destruction de toute la strate arbustive présente aux pieds des arbres de haut jet, cela aura pour effet la disparition immédiate des espèces les plus rares et menacées. Un abattage concentré dans le temps de tous les vieux arbres aura le même effet.

5^e conseil

Installer des gîtes artificiels arboricoles

Il s'agit alors d'augmenter les capacités d'accueil ou de « compenser » la perte d'un arbre favorable disparu. Le gîte doit être placé suffisamment haut, à l'abri des prédateurs et des hommes...

TÉMOIGNAGE

Hervé Bouchaud, conseiller municipal en charge du patrimoine naturel, Saint-Nicolas-du-Tertre (56)

La commune de Saint-Nicolas-du-Tertre a signé en 2008 un refuge pour les chauves-souris avec le Groupe mammalogique breton. Après avoir inventorié les bâtiments municipaux favorables aux chauves-souris, un spécialiste a listé l'ensemble des mesures permettant de préserver les colonies existantes et de favoriser la venue de nouvelles espèces. Ce refuge a permis le maintien d'une colonie de Pipistrelles communes dans le grenier de la mairie et une colonie d'Oreillards gris dans l'église. La communication autour de ce projet a également participé à la sensibilisation des habitants.

> **Maintenir** les arbres à cavités

Les chauves-souris trouvent dans les arbres des abris sous forme de cavités. Le plus souvent, un seul arbre ne suffit pas : **un réseau d'arbres-gîtes est indispensable sur l'année** (reproduction, hibernation, transit...). Certaines essences sont plus favorables, et même les arbres morts sur pied ou étêtés sont dignes d'intérêt. Malheureusement, nombre de ces gîtes sont détruits, souvent par ignorance, alors que leur maintien est souvent possible.

Reconnaître un arbre-gîte à chauves-souris

Ces arbres présentent une cavité plus ou moins profonde assurant des conditions climatiques et une protection vis-à-vis des prédateurs. Les trous ont plusieurs origines : pics (Pic vert par exemple), branche cassée, blessure de l'arbre ou étêtage, fissure due à la foudre, écorce décollée... **Toutes les cavités peuvent être occupées** mais préférentiellement : assez haute, sur le tronc ou la branche charpentière d'un gros arbre feuillu (Chêne, Platane, Hêtre...), assez profonde et souvent montante.



Arbre-gîte

Quelques conseils pour maintenir les arbres et garder la capacité d'accueil

1^{er} conseil

Répertorier les arbres favorables et communiquer

Ce référencement permet d'indiquer à tous (jardiniers, utilisateurs...) l'existence de ces arbres remarquables. **Des marquages spécifiques peuvent être utilisés**, en particulier dans les parcs visités (panonceau...). On devrait éviter ainsi l'abattage erroné des « arbres à chauves-souris ».

2^e conseil

Maintenir le maximum d'arbres favorables

Pour des raisons paysagères, de sécurité ou de production de bois, des arbres sont prévus à l'abattage. Pourtant, **une grande partie peut rester en place, soit en l'état, soit moyennant quelques adaptations** : réévaluer le réel besoin d'abattage, élaguer les branches dangereuses plutôt qu'abattre l'arbre, dévier certains cheminements ou a minima sélectionner quelques arbres prioritaires à conserver.

3^e conseil

« Compenser » la perte de cavités par des gîtes artificiels

Quand des trous disparaissent (élagage, abattage, tempête...), **il est souhaitable de remplacer les capacités d'accueil perdues** même si elles ne compenseront jamais un arbre abattu.

Quelques conseils pour entretenir les arbres

1^{er} conseil

Attention aux périodes d'intervention

Il n'existe pas de moment idéal pour intervenir, mais on évitera mai, juin et juillet, période d'élevage des jeunes. De même, l'hiver, et à plus forte raison en période de grand froid, est à exclure quand cela est techniquement possible.

2^e conseil

Vérifier la présence de chauves-souris (cris, crottes au sol, coulures sur le tronc...) et avertir les associations

Quand l'abattage de l'arbre est malheureusement incontournable, **il est impératif de savoir si des animaux l'occupent**. Avant la coupe du gîte, il faut contacter en urgence l'association locale.



Panneau signalant la présence d'un gîte

TÉMOIGNAGE

Yves Dupont, directeur adjoint de la direction Parcs, Jardins et Paysages de la ville d'Angers (49)

La municipalité d'Angers fait de la biodiversité un de ses axes majeurs de développement. En plus de réduire, parfois au voisinage de zéro, les traitements insecticides, fongicides voire herbicides, la municipalité affiche particulièrement son souci de l'arbre urbain en lui-même mais aussi en tant que plante hôte notamment pour les chauves-souris. Ainsi, l'expertise des vieux arbres peut conduire à leur maintien lorsqu'ils présentent des cavités favorables. Ces actions, simples, permettent, au-delà de la protection de la biodiversité urbaine, d'en faire des témoins pédagogiques et présentent un intérêt évident pour le personnel d'entretien.

➤ Des espèces affectionnant les parcs et jardins

Les parcs et jardins offrent aux chauves-souris un milieu idéal pour la chasse car riche en insectes. Ils abritent souvent les derniers refuges de vieux arbres présentant des cavités nécessaires pour certaines espèces, notamment la Noctule commune, le Murin de Bechstein et l'Oreillard roux qui sont les plus emblématiques. Les cris ou chants de certaines permettent de les repérer à coup sûr !

Noctule commune

C'est l'une des deux plus grandes chauves-souris de la région, aisément reconnaissable à son poil brun roux et ses oreilles arrondies. Presque exclusivement arboricole, elle est présente aussi bien dans les parcs que dans les forêts. **Les colonies s'installent dans les cavités des vieux arbres** (loge de pic par exemple) du type platane ou chêne qu'elles utilisent tout au long de l'année. Aux prémices de l'automne, on peut entendre le « chant » des mâles à l'entrée de ces cavités. Le maintien d'un réseau de gîtes est indispensable à sa préservation.



Murin de Bechstein

Chauves-souris brune au ventre blanc, elle se reconnaît surtout par ses longues oreilles et son museau pointu. Affilié aux massifs forestiers et aux vieux parcs boisés pour la chasse, le Murin de Bechstein s'installe en colonies de mise-bas dans les cavités des arbres. **Utilisant jusqu'à plus d'une trentaine de gîtes durant l'été, il peut être accueilli relativement facilement par la pose de gîtes artificiels.** Il est également un adepte de la chasse dans le feuillage parfois très dense des arbustes forestiers. Durant l'hiver, il utilise toute sorte de gîte : caves, grottes, cavités d'arbres, ponts...



Oreillard roux

Autres espèces

D'autres espèces fréquentent également les parcs et jardins comme terrain de chasse et peuvent utiliser les gîtes arboricoles en période de mise bas. C'est le cas de la **Pipistrelle commune** ou encore des **Oreillards** et de la **Barbastelle d'Europe**. La présence d'arbres âgés est l'un des éléments indispensables au maintien des colonies dans ces milieux concentrant une grande partie de la richesse en chiroptères du territoire.

Toutes les espèces de chauves-souris présentes en Pays de la Loire sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 relatif la protection des mammifères selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.